



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 26 août 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame le Maire,

Par courrier, réceptionné le 28 juillet 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 135 22 00005, déposée par la SCEA CHAMPRENARD LA GRANGE, représentée par M. Charles Arnaud DECREPT pour l'aménagement d'un bâtiment agricole en logement (environ 80 m²) sur votre commune.

Ce bâtiment, proche de la zone urbaine, est classé en zone A du PLU approuvé de votre commune qui autorise les changements de destination des bâtiments agricoles, uniquement pour ceux qui sont identifiés comme susceptibles de changer de destination. Or ce bâtiment n'est pas identifié comme tel.

La commission a souhaité reporter sa décision afin de connaître votre avis sur ce projet. Ce projet sera examiné à nouveau en CDPENAF le 15 septembre.

Je vous prie de nous faire part de votre avis concernant ce projet par retour de courrier ou par mail et d'indiquer si vous avez d'éventuelles prescriptions. Compte tenu de la date de la prochaine CDPENAF, il conviendrait de nous transmettre votre réponse avant le 12 septembre.

Vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de la CDPENAF pour un complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU

Mme Elisabeth GARNOT
Mairie de Courpalay
2 bis, rue Champrenard
77540 COURPALAY